

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (EXERCICE FINANCIER 2023) RCA 165

AVIS est donné par les présentes qu'à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 à 19 h, à la salle du conseil situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le **Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2023) (RCA 165)**.

Ce règlement **entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023** et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30 et à l'adresse suivante dès le 1^{er} janvier 2023 : montreal.ca/reglements-municipaux.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 novembre 2022.

Josée Kenny
La secrétaire d'arrondissement